

# La Gazette

de Civaux

N° 3 Mai 2021

## Le mot du Maire

### Chers habitants de Civaux,

Nous voilà encore confrontés à une nouvelle situation compliquée liée à l'épidémie mondiale, pour laquelle notre territoire n'est pas épargné. Cependant votre équipe municipale met tout en œuvre afin de prévenir l'évolution de cette maladie, par des actions simples comme la distribution de masques chirurgicaux ainsi que la mise en place des tests salivaires aux enfants de l'école par exemple.

Mais sachez aussi que notre pôle de santé (médecins, pharmacie, infirmières, EHPAD) effectue ses missions de prévention par le biais de la vaccination.

Depuis maintenant un an, nous continuons à développer nos projets sur la commune comme l'agrandissement de « Terre de Dragons », pour lequel vous trouverez un article dans votre gazette, et qui est prêt à vous accueillir dès que cela sera possible pour vous faire vivre une nouvelle aventure.

Bonne lecture et prenez soin de vous.



## Sondage



### Faire partie d'un comité des fêtes dynamique?

Oui ou non ?

Quelques éléments pour prendre votre décision.

Un comité des fêtes c'est quoi ?

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population. Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

### Quel est son statut ?

Juridiquement, un comité des fêtes est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts « types » d'un comité des fêtes seront donc ceux d'une association loi 1901. Pour créer un comité des fêtes, il faut donc rédiger des statuts comportant le nom, l'objet, l'adresse du siège et la liste des membres du comité, la création devant être déclarée à la préfecture du département. Ainsi, l'appellation pourra être « comité des fêtes de ... », avoir son siège à la mairie, et avoir pour but, par exemple, de « favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation ou la participation aux fêtes, repas, et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur ».

### Comment est-il composé ?

Il est composé d'un bureau avec un président ou une présidente, un ou une secrétaire, un trésorier ou une trésorière. Pour chaque membre du bureau doit apparaître un adjoint afin de sécuriser la pérennité de fonctionnement du comité (en cas de maladie, mutation professionnelle, absence longue).

Si vous êtes intéressé(e)s par ce projet, vous pouvez venir nous l'indiquer en mairie ou nous faire part de votre candidature via l'adresse mail suivante :

[civaux@departement86.fr](mailto:civaux@departement86.fr)

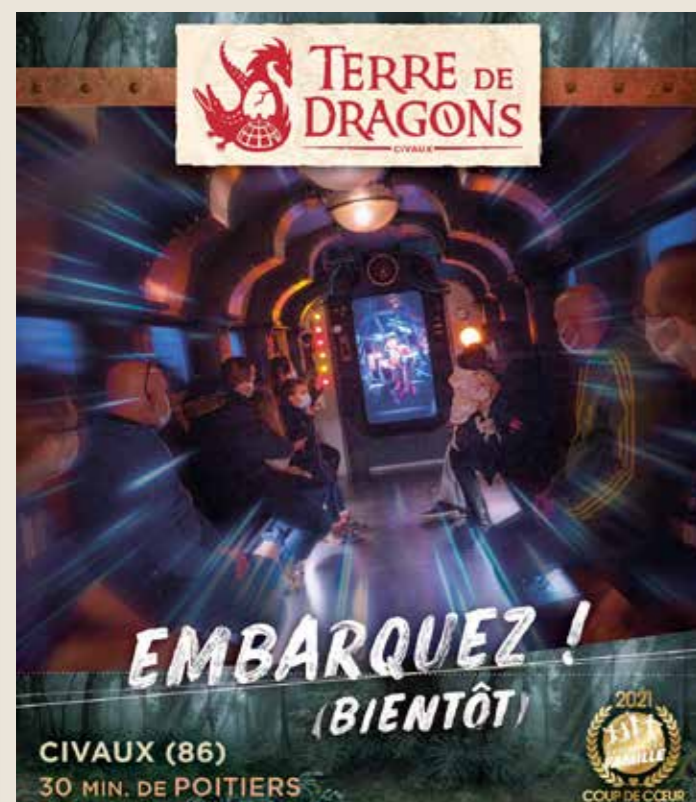


LES DRAGONS EXISTENT, LE PROFESSEUR SHEPPARD EN EST PERSUADÉ ! EST-CE POUR CELA QU'IL A MYSTÉRIEUSEMENT DISPARU ?

Partez sur les traces de ce fou génial et vivez une aventure extraordinaire qui vous mènera d'une oasis luxuriante jusqu'à son laboratoire secret..

Pour y parvenir, il vous faudra marcher au-dessus des alligators, emprunter le travel-pod spatio-temporel et explorer des salles où d'étranges rencontres vous attendent afin de récolter de précieux indices... bref, être intrépides & curieux.

Un dépaysement total de plus de 2h30 sur 10 000 m<sup>2</sup> intérieurs et extérieurs à faire toute l'année et par tout temps. 300 animaux vivants sous dôme bioclimatique, 5 salles son & lumière interactives en Scénovision®, jardins d'eau et bassin tactile... un divertissement incontournable pour petits et grands !



Le samedi 29 mai 2021, « Poitou-Charentes Animation » organisera à CIVAUX, en collaboration avec la Municipalité, le Conseil Départemental et la Région Nouvelle Aquitaine, la 15<sup>ème</sup> édition de la Classic Féminine Vienne / Nouvelle-Aquitaine.

Depuis de nombreuses années, cette manifestation sert de support à la Coupe de France Femmes de Cyclisme, catégories Juniors / Espoirs / Séniors.

En 2021, nous espérons pouvoir réunir le même nombre de participantes que l'année précédente. En effet, en 2020, notre manifestation a permis de rassembler près de 120 compétitrices parmi les meilleures cyclistes françaises.



Agenda MAI - JUIN

MAI

Musée

1<sup>er</sup> jour de la nouvelle exposition « Végétal et animal : voyage en terres romanes » (date selon autorisation)

Samedi 15 mai

Nuit européenne des Musées  
Le musée sera ouvert gratuitement de 14h30 à 18h et de 19h30 à 23h. (selon la date de réouverture des musées et l'éventuel couvre-feu)

Médiathèque

Exposition «Anuki, ou la BD muette» : prolongée jusqu'au 15 mai.

Atelier « Numérique et compagnie » « Le monde d'Anuki »  
Nouvelle date : Mercredi 5 mai à 16h pour les 4-6 ans

Pause doudou, le rendez-vous des bébés (0-3 ans)  
Comptines et chansonnettes sur le thème « Machins et bidules »  
Mardi 18 mai à 10h30, Mardi 25 mai à 9h30 et 10h30

JUIN

Musée

Samedi 5 et dimanche 6 juin :  
Rendez-vous aux jardins.

Découverte des jardins romain et mérovingien du musée avec leurs plantes aromatiques, potagères, médicinales et tinctoriales.

Samedi 19 et dimanche 20 juin :  
Journées européennes de l'archéologie

Médiathèque

Exposition «On joue avec la Fontaine» du 5 juin au 3 juillet  
Fêtons les 400 ans de la naissance de J. de La Fontaine à travers les illustrations célèbres des fables. Tout public – Art postal

Atelier Dessin «Les animaux des fables». Apprendre à dessiner un ou plusieurs animaux des fables pour les 7-11 ans.

Mercredi 16 juin, 14h

Le Yoga des animaux  
Découvrez en famille les vertus du yoga à travers des postures d'animaux (des fables, bien sûr !).  
En extérieur (enfant + de 5 ans et 1 parent)

Je, tu lis, le rendez-vous des bébés (0-3 ans)

Moment de lecture, de jeux, de détente, ou chacun est acteur  
3 séances au choix : 9h, 10h, 11h

Toutes les animations de la médiathèque nécessitent une inscription. 6 places

## CCAS de Civaux

Héritiers de la Révolution, les Bureaux de Bienfaisance deviennent peu à peu les Bureaux d'Aides Sociales et depuis 1986, les Centres Communaux d'Action Sociale. Le CCAS est un lieu de prévention et de développement social.

Juridiquement reconnu comme établissement public administratif, il est autonome dans ses engagements, a son propre budget, et peut agir en justice en son nom.

Comme le veut la loi, le CCAS de Civaux est présidé par Madame le Maire (Marie-Renée Desroses) et géré par un conseil d'administration composé de 4 élus (Roselyne Le Floc'h, Katia Ducros, Nadia Lasnier, et Graziella Nouet) et de 4 représentants de la société civile (Annick Geais, Ghislaine Grignon, Jean-Marie Courault et Hervé Jaspard).

Le CCAS se réunit une fois par mois. En début de mandat, il a été décidé des orientations et des priorités de la politique sociale de Civaux, qui sont :

- Aider à remplir et pré-instruire des dossiers administratifs et d'aides sociales.
- Aider sous forme d'aides ou de prestations en nature.
- Domicilier les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune.
- Répondre aux besoins sociaux des habitants de la commune.

Lors des réunions, les membres du CCAS étudient, dans un premier temps, les dossiers des personnes les plus fragiles et ont pour devoir de respecter la personne aidée. Concrètement, cela consiste à veiller à la confidentialité, à l'absence de jugement, à la possibilité pour les personnes d'être écoutées et même valorisées. Bienveillance est le maître mot de ces temps d'échange.

Dans un second temps, nous étudions des projets à l'échelle de la commune, par exemple : proposer à l'emprunt, une tablette pour les personnes désireuses de s'insérer dans le monde numérique, proposer une information publique concernant une assurance complémentaire santé collective...

Mais nos missions ne s'arrêtent pas là, malgré le contexte sanitaire très particulier, des actions ont été mises en place pour soutenir nos aînés, comme de leur remettre personnellement, avec l'aide des élus, un « Panier garni » pour remplacer le repas de fin d'année, avec une rose pour les dames ou encore de tous les appeler pour les informer de leur droit à la vaccination contre la COVID-19 et leur expliquer la procédure d'inscription.

Bien sûr, nous aimerions aller plus loin (créer un logement d'urgence, aider la population à lutter contre la précarité énergétique, ...) et peut-être pouvons-nous faire plus encore, sûrement même, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées. Soyez assurés qu'elles seront étudiées. Bien à vous.

Pour toute rencontre, s'adresser à la mairie au 05.49.48.45.08 qui vous orientera.

Rappel : Une permanence de l'assistante sociale a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. Prendre rendez-vous à la Maison des Solidarités de Montmorillon au 05 49 91 11 03.



Les membres du CCAS de gauche à droite :

Marie Desroses, Katia Ducros, Ghislaine Grignon, Jean-Marie Courault, Annick Geais, Hervé Jaspard, Roselyne Le Floc'h, Nadia Lasnier et Graziella Nouet.

## Les Brèves

Des travaux d'aménagement de sécurisation de la voirie vont avoir lieu sur la **D83 et la D114** dans le cadre du réaménagement de la zone touristique de Civaux. Un **mini-giratoire**, de l'**éclairage supplémentaire** et des **ralentisseurs** seront mis en place afin de rendre cette portion de route moins dangereuse.



Afin d'étudier les demandes et de définir les postes proposés en fonction des profils, les **candidatures** pour les **emplois saisonniers** seront **acceptées jusqu'au 14/05**.

Les **deux premiers pavillons** de la **caserne du PSPG** sont en phase de test à l'étanchéité.



Suite aux différents **travaux entrepris sur la commune**, les arbres « déplantés » ont été remis en terre sur la route du fond d'Orveau.

**SIMER : Nouvelle redevance incitative** de mi-mai à fin décembre, des **personnels du SIMER** feront du **porte à porte** afin de vous présenter le **nouveau mode de levée de vos ordures ménagères**, mais aussi du nouveau mode de calcul de votre facture. Merci de leur réserver un bon accueil.